



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
7 décembre 2022
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2023
30 janvier-3 février 2023, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'État
plurinational de Bolivie (2023-2027)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Administration du programme et gestion des risques	10
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	12
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Bolivie (2023-2027)	13



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable¹

1. Le programme de pays pour la Bolivie s'aligne sur les priorités recensées dans le Programme patriotique 2025, le Plan de développement économique et social pour 2021-2025, et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2023-2027, qui s'inscrivent tous dans le modèle de développement du « *Vivir Bien* » (bien vivre)². Le programme contribue aux objectifs de développement durable et au plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025.

2. Portée par sa croissance économique des deux dernières décennies, la Bolivie, dont le taux de croissance moyen du produit intérieur brut est de 4 %, a rejoint la catégorie des pays à revenu intermédiaire. À la réduction de l'extrême pauvreté (qui a reculé de 38 % en 2006 à 14 % en 2021)³ s'ajoute celle des inégalités, notamment pour les groupes les plus vulnérables (le coefficient de Gini étant passé de 0,59 en 2006 à 0,42 en 2021)⁴. Néanmoins, le développement économique continue de dépendre des ressources naturelles stratégiques, principalement les combustibles fossiles et les minéraux, qui restent sensibles aux prix internationaux et dont les niveaux de productivité sont limités.

3. L'Indice mondial des risques climatiques 2021 place la Bolivie, qui subit des sécheresses cycliques, des feux de forêt et des inondations, au 10^e rang des pays les plus vulnérables au monde. Au cours des quatre dernières années, les feux de forêt et les brûlis ont touché plus de 15 millions d'hectares, endommageant la biodiversité, les écosystèmes et les systèmes de vie des communautés rurales⁵. La durabilité du développement est compromise : le taux annuel moyen de déforestation était de 262 178 hectares en 2020⁶, et représentait 310 mètres carrés par personne et par an en 2016-2017⁷. Les pratiques minières actuelles contaminent l'eau et le sol, affectant les communautés et les zones protégées où des modes de production durables devraient être utilisés. Les principaux défis environnementaux sont la déforestation, la contamination de l'eau par les établissements humains dans les zones rurales et urbaines, l'exploitation minière et d'autres secteurs productifs, ainsi que les émissions atmosphériques, principalement dans les grandes villes.

4. L'irruption de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses effets cumulés ont entraîné une augmentation de l'emploi indépendant (86 % en 2021⁸) et du chômage (qui est passé, dans les zones urbaines, de 4,8 % au quatrième trimestre de 2019 à 5,2 % au quatrième trimestre de 2021)⁹.

5. Les femmes, peu présentes sur le marché du travail, représentent 60 % de la population économiquement inactive¹⁰. Les jeunes femmes occupent des emplois dits fragiles¹¹, perçoivent de faibles salaires et assument une lourde part du fardeau des

¹ D'après l'analyse commune de pays, 2022.

² « Bien vivre » signifie vivre avec plénitude et en harmonie avec la Terre nourricière.

³ Institut national de la statistique, 2021.

⁴ Institut national de la statistique, Coefficient de Gini relatif au revenu mensuel par habitant, 2021.

⁵ Vice-ministre de la défense civile, 2022.

⁶ Contributions déterminées au niveau national, 2022.

⁷ Atlas municipal des objectifs de développement durable en Bolivie, 2020.

⁸ Institut national de la statistique, 2021.

⁹ Institut national de la statistique, Enquête continue sur l'emploi, 2020.

¹⁰ Organisation internationale du Travail (OIT), 2021, et López-Calva, 2021, Analyse commune de pays, 2022.

¹¹ Emploi précaire, caractérisé par le manque de sécurité, les faibles salaires, ainsi que des avantages et une protection sociale limités.

soins. Les grossesses chez les adolescentes, qui concernent 16,5 % de la population¹², illustrent de manière flagrante les inégalités structurelles que subissent les adolescents et les jeunes femmes. Les personnes handicapées (0,9 % de la population¹³) et les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les queers, qui représentent entre 5 et 10 % de la population nationale, sont en situation d'exclusion et de marginalisation, ce qui nuit gravement à leur bien-être économique et social¹⁴.

6. Les services publics se heurtent à des obstacles importants pour ce qui est de garantir la réalisation des droits humains. En ce qui concerne le système de soins de santé, où les maladies transmissibles et non transmissibles prédominent, les capacités en matière de prestation de services sont limitées (par exemple, 73,6 % des naissances se déroulent dans des établissements de santé¹⁵ et les campagnes de vaccination n'atteignent que 68 % des enfants¹⁶). La couverture et la qualité des programmes sociaux, des services de soins de santé et des services de lutte contre la violence fondée sur le genre (qui touche 70 % des femmes¹⁷), sont insuffisantes pour répondre aux besoins de la population¹⁸.

7. La fracture numérique limite l'accès à l'information, à l'éducation et aux programmes sociaux, en particulier pour les populations rurales et les femmes. En 2020, la connectivité Internet était de 70,45 % dans les zones urbaines et de 21,4 % dans les zones rurales ; 61,92 % des hommes et 58,04 % des femmes avaient accès à Internet¹⁹.

8. L'indice de cohésion sociale en Bolivie était de 24,4 en 2020²⁰ ; il importe donc d'améliorer l'appréciation de la population à l'égard de la démocratie en renforçant les valeurs, les comportements et les attitudes, tels que la collaboration, la coopération, la réciprocité et la confiance, qui favorisent le collectivisme.

9. La proportion de sièges occupés par des femmes à l'Assemblée législative est de 50 % contre 46,9 % à l'issue des élections générales de 2020. La participation des femmes au Sénat, à savoir 55,6 %, est historique. En revanche, on compte 7 % de femmes maires ; sur les 336 municipalités du pays²¹, 23 (dont deux grandes villes²²) sont dirigées par des femmes.

10. Le programme s'appuiera sur les conclusions et les recommandations du rapport sur l'évaluation indépendante du programme de pays menée en 2018-2022. L'indice de pauvreté multidimensionnelle du Ministère du plan et du développement et l'évaluation du Plan du développement économique et social pour 2016-2020²³ constituent d'autres sources d'information utiles. Le PNUD a élaboré un indice des risques par municipalité comme paramètre utile pour la prise de décision dans le cadre de la riposte d'urgence à la pandémie de COVID-19.

¹² Système national d'information sur la santé, 2021.

¹³ Institut national de la statistique, Recensement de la population et du logement, 2012.

¹⁴ Analyse commune de pays, 2022.

¹⁵ Organisation panaméricaine de la Santé, 2021.

¹⁶ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2022.

¹⁷ Institut national de la statistique, 2016, Enquête sur la prévalence et les caractéristiques de la violence à l'égard des femmes.

¹⁸ Institut national de la statistique.

¹⁹ Institut national de la statistique.

²⁰ PNUD, Agence espagnole de coopération internationale pour le développement, Réflexions sur la cohésion sociale, 2021.

²¹ Tribunal électoral suprême, 2021.

²² Tribunal électoral suprême, 2020.

²³ PNUD, Évaluation indépendante du programme de pays, 2022.

11. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été transposé dans 18 administrations infranationales à l'aide d'approches multidimensionnelles de la pauvreté et d'interventions de planification intégrées, multisectorielles et menées à plusieurs niveaux, ce qui a permis d'analyser en profondeur l'interaction entre l'environnement, le développement, la justice et les privations subies par les ménages, ainsi qu'à mettre au point des outils innovants pour promouvoir une planification territoriale fondée sur des preuves²⁴.

12. Avec en toile de fond les effets de la COVID-19 et les mesures prises pour y faire face, le PNUD a réalisé des analyses socio-économiques²⁵ et a fourni des éléments essentiels pour appuyer l'entrée et la réintégration des femmes sur le marché du travail, notamment dans les petites et moyennes entreprises. La mesure des effets de la COVID-19 sur les ménages a montré l'ampleur du choc et la nécessité d'intégrer des dimensions telles que les « dépenses catastrophiques²⁶ » et les informations sur la pandémie dans les mesures d'atténuation.

13. Dans un contexte marqué par l'aggravation des conflits et de la polarisation politiques, le PNUD a œuvré au rétablissement de la confiance dans les institutions démocratiques. Sur le plan technique, une assistance a été fournie aux fins de la tenue des élections nationales et locales (88 % de participation citoyenne) – notamment au moyen de dialogues sociopolitiques multipartites –, de la mise en œuvre de la parité des sexes, de l'alternance politique, et de la conception de nouveaux outils de prévention et de transformation des conflits. Le pays doit encore relever certains défis : réduction de la polarisation sociale et politique, renforcement de la confiance des citoyens envers les institutions, et conclusion d'accords nationaux et régionaux visant à faire progresser les réformes institutionnelles qui contribueront à améliorer l'efficacité de la gouvernance²⁷.

14. Dans toutes ses interventions, le PNUD a pris en compte les besoins des hommes et des femmes et a promu les droits socio-économiques et politiques. Avec le lancement de son laboratoire d'accélération, le PNUD a renforcé les capacités de la Bolivie à innover par des mesures de développement catalytiques visant la résilience de l'emploi en milieu urbain. Dans le nouveau portefeuille de programmes, le PNUD adopte une approche systémique de la transformation, en appliquant des méthodologies d'intelligence collective pour résoudre des problèmes complexes et en menant des travaux conjoints afin de définir des solutions à même de faire face aux défis du développement.

15. En 2021, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, le PNUD a fourni une assistance technique sur des questions électorales à l'Équateur, au Honduras, à l'Iraq et au Mozambique, a favorisé le partage des expériences dans le secteur des soins et a promu l'autonomie économique des femmes. Des échanges sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance du lithium, d'une part, et d'égalité des genres, de l'autre, sont prévus avec, respectivement, l'Argentine et le Chili, et le Paraguay.

16. Entre 2019 et 2022, le PNUD a noué plus de 25 partenariats stratégiques avec des acteurs clés des secteurs financier et privé boliviens, tels que la Banque pour le développement productif, l'Autorité de surveillance du système financier et l'Association des banques privées, ainsi qu'avec des partenaires de la coopération internationale, afin de renforcer l'écosystème de la finance durable et d'élaborer des instruments d'investissement innovants sous le prisme des objectifs de

²⁴ Ibid.

²⁵ Conséquences socio-économiques de la pandémie de COVID-19 en Bolivie, 2020. PNUD et autres organismes des Nations Unies.

²⁶ Dépenses en matière de soins liés à la pandémie (y compris les frais funéraires).

²⁷ Analyse commune de pays, 2022.

développement durable, dans le but de mettre en œuvre des investissements à impact social et environnemental. Avec l'appui du PNUD, la Banque de développement productif a élaboré un cadre pour l'émission d'obligations thématiques, et l'Association des banques privées a conçu un système permettant de mesurer les répercussions sur le développement durable. Le PNUD a également contribué à la création de la table ronde sur le financement durable (dans le cadre du Pacte mondial en Bolivie).

17. Pour faire face aux besoins du secteur des soins de santé, notamment en ce qui concerne les maladies transmissibles et non transmissibles, le PNUD a largement contribué au renforcement des capacités nationales en matière d'éradication du paludisme et de la tuberculose, et a également appuyé et coordonné de manière déterminante les mesures d'atténuation des effets de la COVID-19 et de relèvement ultérieur prises par les Nations Unies²⁸. Ces interventions ont été menées en coordination avec l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS).

18. Le PNUD dispose d'avantages comparatifs pour mener à bien le programme, à savoir :

a) sa collaboration de longue date avec le gouvernement et les acteurs du développement en tant que partenaire stratégique contribuant à la mise en œuvre du Programme patriotique 2025, du Plan du développement économique et social et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) son expérience en matière d'élaboration de solutions à plusieurs niveaux visant à améliorer la prestation de services publics qui concrétisent les droits des personnes, augmentent la productivité durable, réduisent les inégalités structurelles et renforcent les institutions démocratiques. Ces solutions de développement comprennent la création de capacités institutionnelles, la promotion d'un dialogue multipartite inclusif, et la production de données qui permettent d'établir des données factuelles, des critères mesurables et des systèmes de suivi et d'évaluation afin de mieux surveiller les résultats de développement²⁹ ;

c) sa capacité d'adaptation et ses modalités de mise en œuvre, telles que la coopération Sud-Sud (au service des processus électoraux, de l'exploitation des ressources en lithium, des soins et de l'autonomie économique) ; l'accès aux réseaux mondiaux axés sur les capacités, l'innovation et les connaissances (entre autres, les laboratoires d'accélération, la riposte à la COVID-19, la sortie de conflit et la bonne gouvernance) ; les mesures de protection environnementale et sociale et les investissements à impact liés au financement durable ;

d) son expérience, en partenariat avec le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et le Ministère de la justice et de la transparence institutionnelle, concernant un nouveau modèle de collaboration et une politique publique visant à promouvoir le volontariat en tant que mécanisme de gouvernance efficace, et les travaux conjoints de conception de stratégies innovantes basées sur les droits humains et l'égalité des genres ;

e) les enseignements qu'il a tirés des études sur la cohésion sociale réalisées par l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement, dans le but de renforcer la cohésion sociale dans des localités clés ;

²⁸ Les interventions dans ce domaine sont mises en œuvre avec le Ministère de la santé et des sports et les ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

²⁹ PNUD, Évaluations indépendantes des programmes de pays, 2022.

f) ses partenariats stratégiques et ses synergies avec des parties prenantes publiques et privées, qui ont prouvé leur efficacité et leur utilité en matière de renforcement des interventions favorisant le développement.

II. Priorités du programme et partenariats

19. La vision du programme pour 2023-2027³⁰ est de promouvoir des changements transformateurs et multidimensionnels dans les systèmes et les politiques de la Bolivie au moyen d'une approche de portefeuille³¹ axée sur une paix constructive et un développement durable en harmonie avec la Terre nourricière.

Les personnes exercent leurs droits et bénéficient des politiques sociales et des résultats du développement durable

20. Le présent domaine est lié aux solutions types du PNUD en matière de pauvreté et d'inégalité, d'égalité des genres et de gouvernance.

21. La théorie du changement du PNUD est que **si** la prestation des services de santé, l'inclusion numérique, les programmes sociaux et le système national de soins sont renforcés, **alors** il est possible d'obtenir des résultats sociétaux plus égaux, grâce auxquels les personnes peuvent exercer leurs droits et jouir d'un plus grand bien-être tout au long de leur vie et, ce faisant, bénéficier des résultats du développement durable.

22. Les raisons étant les suivantes :

a) l'adaptation des profils épidémiologiques aux contextes locaux, la gestion adéquate des informations du système de santé et l'utilisation des innovations technologiques dans l'administration des hôpitaux contribueront à améliorer la capacité de réaction du système de santé ;

b) la création d'un écosystème numérique inclusif axé sur la transformation numérique de l'administration publique et la réduction de la fracture numérique aux fins de l'autonomisation économique des femmes et de l'inclusion des populations vulnérables permettra d'élargir l'accès des personnes à l'information, à l'éducation et aux possibilités de développement ;

c) l'appui à l'élaboration de politiques et de programmes sociaux intégraux assortis de critères d'amélioration de la justice distributive, et la collecte d'informations et de données factuelles à des fins de suivi et d'évaluation contribueront à la mise au point de programmes sociaux complets pour les plus vulnérables, fondés sur le cycle de vie, l'égalité et la coresponsabilité sociales, afin de faire face aux chocs et aux crises et de renforcer la capacité de riposte connexe ;

d) l'appui à l'élaboration d'un cadre réglementaire relatif aux systèmes de soins fondés sur le cycle de vie, assortis de coûts appropriés, alignés sur la comptabilité nationale et reposant sur la coresponsabilité sociale et publique, contribuera à la répartition équitable de la charge des soins et à l'élargissement des possibilités offertes aux femmes.

23. Le Bureau du PNUD en Bolivie puisera dans l'expérience de l'Argentine et de l'Uruguay pour s'imprégner des changements transformateurs qui ont contribué à

³⁰ Outre les quatre réalisations sélectionnées, le programme contribue à d'autres réalisations et produits du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

³¹ Cette approche favorise l'intégration des domaines thématiques, des budgets, des capacités techniques et de l'apprentissage afin d'obtenir des résultats et des effets de plus grande portée.

l'élaboration d'un programme stratégique et de plaidoyer en faveur de la population lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et queer.

24. Les interventions liées à l'amélioration de la prestation de services de santé, de soins et de programmes sociaux seront menées en coordination avec le Ministère de la santé et des sports, le Ministère de la planification du développement, le Ministère de la justice et de la transparence institutionnelle, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère des cultures, de la décolonisation et de la dépatriarcalisation et le Ministère du travail et de la sécurité sociale, les entités gouvernementales locales, les organisations de la société civile et les communautés autochtones. Le PNUD s'emploiera à créer des synergies et à mener des actions conjointes avec ONU-Femmes, l'OPS et l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les donateurs concernés (notamment le Fonds mondial et la Suède). Le PNUD appuiera les politiques publiques à plusieurs niveaux afin de renforcer les systèmes d'information sur la santé ; la création d'un « laboratoire de soins » pour la production de données factuelles ; les programmes sociaux ; l'accès aux innovations et aux marchés financiers pour que les femmes puissent mener à bien leurs projets entrepreneuriaux ; la consolidation des mécanismes d'autonomie économique ; les politiques de promotion de la jeunesse.

Mode de développement durable axé sur la nature et aligné sur des mécanismes économiques et de gouvernance inclusifs

25. Le présent domaine intègre un modèle de développement économique inclusif et une approche fondée sur le « Bien vivre en harmonie avec la Terre nourricière » (réalisations 2 et 3), conformément à la stratégie du PNUD concernant la nature (2022-2030), qui met en lumière la manière dont les droits de la nature sont sous-évalués dans nos systèmes économiques, politiques, sociaux et de développement anthropocentriques, ce qui freine la mise en place de mesures audacieuses et urgentes visant à protéger, à restaurer, à gérer et à utiliser les écosystèmes naturels d'une manière juste, inclusive et durable, et à accélérer les progrès au titre du Programme 2030. Ce domaine est lié aux six solutions types du plan stratégique du PNUD.

26. D'après la théorie du changement du PNUD, **si** la promotion des activités économiques et productives tient compte de la préservation des écosystèmes et de leurs fonctions environnementales, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets, et de la réduction de la vulnérabilité aux risques et aux catastrophes climatiques ; **si** les incitations privées et publiques sont augmentées en vue d'améliorer la qualité de l'emploi, la diversification et l'amélioration de la productivité, la création de valeur, la transformation des matières premières et l'accès à des financements durables, **alors** il est possible de renforcer la portée des facteurs permettant d'atteindre une croissance économique durable en équilibre avec la Terre nourricière et, ce faisant, de favoriser un relèvement socio-économique inclusif après les chocs, de réduire les conflits socio-environnementaux et d'augmenter la capacité d'intervention des acteurs économiques face aux futures crises environnementales et sanitaires.

27. Les raisons étant les suivantes :

a) la mise en œuvre des stratégies de suivi et de gestion durable des zones protégées, des forêts, de la biodiversité, des ressources en eau et des terres bénéficie de l'approche dite du « bien vivre » et de modèles de gouvernance environnementale fondés sur l'innovation, la technologie et la numérisation, notamment à l'appui des engagements nationaux (tels que les contributions déterminées au niveau national) ;

b) le renforcement de la réduction des risques de catastrophe, y compris la préparation au relèvement, l'évaluation des dommages et des pertes, ainsi que les systèmes d'alerte précoce et de sécurité climatique, peut contribuer à réduire les vulnérabilités humaines et des écosystèmes ;

c) l'élaboration de programmes de transition énergétique et de conditions institutionnelles visant à encourager les investissements publics-privés et le partage des risques, ainsi que la mise en œuvre de normes environnementales, sociales et de gouvernance amélioreront la productivité économique et multiplieront les possibilités de mise en œuvre du modèle du « bien vivre » ;

d) l'élaboration de cadres réglementaires en matière de financement durable afin de réaliser des investissements à impact social et environnemental, de combler les lacunes en matière d'accès au financement et de mettre en œuvre de nouveaux mécanismes et instruments financiers et non financiers durables, notamment des obligations thématiques et des fonds d'investissement verticaux et privés, améliorera la qualité de l'emploi, l'autonomie économique, la capacité d'intervention et la participation au modèle de développement durable du pays ;

e) la mise en œuvre de mécanismes de transparence et de traçabilité au moyen d'une collecte des données innovante, ainsi que la transformation numérique et technologique visant à améliorer la productivité des microentreprises et petites et moyennes entreprises, des industries qui privilégient les secteurs stratégiques et générateurs de revenus (agriculture, industrie manufacturière et énergie), et des secteurs agro-industriels prioritaires, favoriseront une croissance soutenue et diversifiée, et l'accès à de nouveaux marchés de niche qui valorisent les pratiques de durabilité et de résilience.

28. Les efforts de coopération Sud-Sud en matière de financement durable, de traçabilité des produits forestiers et non forestiers, d'arrêt de la déforestation et de gestion intégrée des ressources en eau transfrontalières seront essentiels à cet égard. Les échanges prévus avec l'Argentine, le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur et le Pérou apporteront un effet de levier et des enseignements permettant de tracer la voie que doit suivre la Bolivie.

29. Les résultats susmentionnés seront atteints grâce à des partenariats stratégiques avec le Ministère du développement productif et de l'économie plurielle, le Ministère de la planification du développement, le Ministère de l'environnement et de l'eau, le Ministère du travail et de la sécurité sociale, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'économie et des finances publiques, le Ministère de la défense nationale, les autorités infranationales, les organisations de la société civile, les secteurs financiers privé et public, les institutions financières internationales et les communautés autochtones. Le PNUD renforcera et consolidera les synergies avec l'OIT, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les donateurs, notamment l'Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni.

Une paix constructive pour atteindre la cohésion sociale

30. Le présent domaine est lié aux solutions types en matière de pauvreté et d'inégalité, d'environnement, de gouvernance, d'égalité des genres et de résilience.

31. La théorie du changement du PNUD est que si la confiance dans les actions coordonnées et les dialogues entre les autorités publiques et les acteurs sociaux augmente et que des accords sont conclus, conférant une légitimité à la gestion gouvernementale, tous ces éléments contribuant à la mise en place d'un cadre institutionnel démocratique inclusif pour la gestion pacifique des conflits, alors le

cadre institutionnel dans lequel l'État, la société civile et le marché interagissent offre de nouvelles possibilités en matière de gouvernance efficace, en tant que condition préalable à la réalisation de la cohésion sociale.

32. Les raisons étant les suivantes :

a) le dialogue multipartite et multisectoriel ainsi que les initiatives citoyennes concernant les priorités de développement renforcent les mécanismes de gouvernance, y compris les systèmes électoraux ;

b) le développement des capacités de l'État et des structures de la société civile qui favorisent la démocratie peut renforcer les conditions permettant l'exercice effectif des droits et contribuer à la protection des institutions démocratiques ;

c) l'amélioration des performances des institutions publiques concernées sur la base d'accords multipartites et d'une hiérarchisation territoriale et sectorielle – comme le renforcement des composantes de la cohésion sociale et du développement économique durable – peut contribuer à la mise en œuvre de politiques publiques qui renforcent la confiance des citoyens dans les capacités de l'État ;

d) les nouveaux mécanismes de gouvernance visant à renforcer la cohésion sociale et à instaurer une coexistence pacifique intègrent des mesures destinées à promouvoir l'égalité des genres, l'interculturalisme et l'autonomisation des jeunes ;

e) le renforcement des capacités des institutions et de la société civile en matière de gestion non violente des conflits sociopolitiques peut réduire la polarisation sociale et politique grâce à des mesures tenant compte des risques de conflit.

33. Le PNUD travaillera avec le cabinet du vice-président, le Ministère de la planification du développement, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la justice et de la transparence institutionnelle, le Ministère de l'environnement et de l'eau, l'Assemblée législative plurinationale et les autorités infranationales, en collaboration avec ONU-Femmes, le HCDH et l'UNICEF, entre autres. Le PNUD définira une nouvelle approche de grande ampleur en matière de gouvernance afin de renforcer les accords multipartites qui assurent la viabilité des politiques publiques stratégiques. Dans le domaine électoral, le PNUD encouragera la consolidation de la parité des sexes et un programme rigoureux et réalisable de lutte contre la violence politique fondée sur le genre.

34. À compter de 2023, le PNUD appliquera le principe consistant à « ne pas nuire » au programme, afin de créer un processus permanent d'évaluation du contexte, dont les résultats seront intégrés dans les stratégies de mise en œuvre. L'analyse permettra au PNUD de définir les mesures qui ciblent les facteurs de division et de rapprochement, en particulier s'agissant de la prévention des situations de conflit et de la mise en avant d'une perspective porteuse de changements, le cas échéant.

35. Le bureau de pays partagera son expérience et ses bonnes pratiques avec le Chili et l'Équateur dans le cadre de dialogues multiculturels sur les contextes de conflit, les réformes constitutionnelles et l'autonomie des peuples autochtones. Les efforts de coopération Sud-Sud dans ce domaine s'inspireront des meilleures pratiques électorales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Panama) et des exemples de bonne gouvernance dans l'industrie du lithium (Argentine et Chili), entre autres.

36. Les domaines d'activités en question sont liés à des interventions transversales : a) la collecte d'informations et de données factuelles, la définition des critères de mesure, et le suivi et l'évaluation ; b) la coresponsabilité des citoyens en matière de

développement ; c) l'intégration de la politique en faveur de l'égalité des genres, de l'intersectionnalité et d'une approche fondée sur les droits humains.

37. Pour mettre en œuvre le programme, le PNUD fera appel aux entités et aux acteurs pertinents afin de garantir :

a) la volonté politique et l'engagement institutionnel du gouvernement, du secteur privé, de la société civile et des organisations non gouvernementales en faveur des questions de développement stratégique sensibles sur le plan social, politique et environnemental, du dialogue, de la coordination et des actions conjointes ;

b) les approches systémiques catalysant le financement durable et favorisant la collaboration entre les secteurs public et privé.

38. S'agissant de l'autonomie technologique, le PNUD contribue à l'axe n° 5 du Plan du développement économique et social, à savoir « Éducation, recherche, science et technologie ». L'évaluation de la préparation au numérique mise au point avec la société AGETIC sera déterminante pour renforcer le programme de numérisation en Bolivie. Dans le cadre du programme, l'innovation et la numérisation sont conçues comme des moyens favorisant les interventions présentant un bon rapport coût-efficacité, notamment a) les mécanismes financiers durables et innovants ; b) les plateformes de gouvernance ; c) les instruments de mesure multidimensionnels ; d) l'amélioration, grâce au numérique, des performances de l'administration publique (Plan du développement économique et social, axe n° 7 « Réforme judiciaire, administration publique numérisée et transparente »), l'esprit d'entreprise et l'accès aux nouveaux marchés, la fracture numérique, notamment en matière d'emploi, d'éducation et d'égalité des femmes ; e) la mobilisation des ressources à l'aide d'instruments innovants. Ces moyens facilitateurs renforceront les possibilités d'élargir les résultats du programme afin de produire des effets durables plus importants.

39. En coordination avec le programme VNU, le PNUD intégrera le volontariat dans des programmes sélectionnés³², en appuyant les efforts visant à développer les capacités et à inclure les personnes en proie à différentes situations de vulnérabilité.

III. Administration du programme et gestion des risques

40. Le présent programme donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

41. Le programme sera exécuté à l'aide de modalités de mise en œuvre mixtes, dont l'exécution directe à l'échelle nationale afin de faciliter les interventions en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

³² Citons, entre autres, les laboratoires d'accélération, les projets de réduction des risques environnementaux et de catastrophe, et le dialogue démocratique.

42. La portée de l'exécution nationale du programme s'alignera sur les conditions institutionnelles, politiques et sociales pour garantir l'efficacité et la gestion des risques du portefeuille. La stratégie de gestion des risques comprend des outils d'alerte précoce.

43. Le PNUD continuera à dialoguer avec toutes les parties prenantes afin de détecter tout préjudice dont il pourrait être à l'origine et promouvra le recours aux mécanismes de réclamation et sa politique en matière de normes sociales et environnementales.

44. La coordination du suivi de la mise en œuvre du programme de pays et de la communication y afférente sera assurée par le Ministère de la planification du développement et le Ministère des affaires étrangères. Le PNUD fera partie du comité directeur national chargé de superviser la mise en œuvre et le suivi du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

45. Le programme sera mis en œuvre selon des modèles de gestion axée sur les résultats et de renforcement des capacités afin d'accroître son efficacité et son efficience et de garantir sa contribution à l'approche dite du « bien vivre », du Plan du développement économique et social et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

46. Outre les interventions liées aux projets de développement, le PNUD utilisera des instruments programmatiques tels que les dispositifs de mobilisation, les paiements axés sur les résultats, les services de développement, les concours d'innovation et d'autres instruments qui diversifient le portefeuille de programmes et stimulent l'innovation stratégique, la transformation numérique et le financement durable du développement.

47. Les risques liés au programme concernent :

a) l'augmentation de la polarisation et des conflits sociaux et politiques entrave la coordination et le dialogue, ce qui accroît l'incertitude et la méfiance des citoyens à l'égard des institutions. En coordination avec les partenaires stratégiques, le PNUD cartographiera régulièrement les conflits sociaux et encouragera les mesures tenant compte des risques de conflit, et favorisera les plateformes de gouvernance efficaces, inclusives et pluralistes. Le PNUD promouvra les avantages de la diversité socioculturelle et de l'égalité des genres dans toutes ses activités ;

b) les obstacles dus au contexte économique et budgétaire, qui limitent le financement du développement, créent des conflits de redistribution, dégradent les conditions de vie, creusent les inégalités structurelles et affaiblissent la capacité de réaction de l'État face aux chocs environnementaux et sociopolitiques. Le PNUD surveillera les indicateurs socio-économiques, de gouvernance et de cohésion sociale, contribuera à la conception de politiques publiques fondées sur des données factuelles, renforcera l'accès aux services publics et encouragera les dialogues multipartites inclusifs ;

c) la persistance d'événements associés aux changements climatiques (sécheresses, incendies, inondations, contamination des sources d'eau), les dommages environnementaux, le changement d'affectation des terres et la perte de biodiversité qui menacent les moyens de subsistance. À court terme, le PNUD appuiera les mécanismes de réduction des risques de catastrophe, d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets en soutenant la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national – y compris les initiatives autres que les marchés de droits d'émission de carbone – en favorisant les transitions vers l'énergie et l'agriculture durables, et la gestion intégrée des ressources en eau.

48. Conformément aux politiques du PNUD, chaque intervention sera soumise à ses normes sociales et environnementales. Dans l'éventualité où des risques importants seraient détectés, il pourra être fait recours à des études, à des évaluations et à des plans d'action ciblés pour éclairer la stratégie de conception et de mise en œuvre de l'intervention.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

49. Le PNUD mettra en œuvre une stratégie de suivi et d'évaluation assortie d'une approche globale, d'outils et de mécanismes de responsabilité souples et de mesures de validation des données liées aux stratégies en matière de communication et d'égalité des genres et au module de gestion du programme, conformément aux instruments du progiciel « Quantum+ ».

50. La stratégie relative aux questions de genre du bureau de pays définit de grandes orientations et des indicateurs afin de garantir l'égalité des genres, de réduire les disparités fondées sur le genre et de promouvoir les droits des femmes. La stratégie contribuera à l'intégration des indicateurs de genre dans le suivi du plan d'action. Le nouveau portefeuille visera à utiliser les scores les plus élevés du marqueur de genre pour garantir cette intégration. Le bureau de pays appuie le renforcement des capacités du personnel en s'alignant sur la certification en matière d'égalité des genres.

51. Le contrôle de l'exécution et l'évaluation du programme puiseront dans les contributions et les méthodologies du Groupe de suivi et d'évaluation interinstitutions des Nations Unies.

52. Le système d'évaluation comprend des évaluations à mi-parcours, finales et externes reposant sur la consultation des parties prenantes, ainsi qu'un sous-système de gestion du savoir visant à améliorer l'apprentissage collectif et l'efficacité interne. Le PNUD veillera à ce que les instruments méthodologiques utilisés par l'Institut national de la statistique, l'Unité d'analyse de la politique économique et sociale, et les systèmes statistiques soient renforcés par un meilleur suivi des progrès accomplis au titre du Plan du développement économique et social et des objectifs de développement durable. À cette fin, le PNUD appuiera les politiques publiques fondées sur des données factuelles et les innovations concernant les critères de mesure multidimensionnelle du bien-être.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Bolivie (2023-2027)

Priorité du pays : Plan du développement économique et social, axe n° 1. Reconstruire l'économie et rétablir la stabilité macroéconomique et sociale ; 5 ; 6. La santé et le sport pour protéger la vie ; 7. Réforme judiciaire, gestion publique numérisée et transparente.

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD (Indicateur 1.4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable). Les groupes ou les populations vivant dans des situations d'extrême vulnérabilité ont accès aux politiques et aux programmes sociaux mis au point par l'État à différents niveaux, lesquels répondent à leurs besoins les plus urgents.

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Personne n'est laissé de côté.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
1.1. Taux d'extrême pauvreté ³³ . Niveau de référence (2020) : 13,7 % Niveau cible (2027) : 5,3 % 1.2. Indice de développement humain. Niveau de référence (2019) : 0,718 Niveau cible (2027) : 0,75	Sources : Unité d'analyse de la politique économique et sociale, Institut national de la statistique, Ministère de la planification du développement Fréquence de la collecte : semestrielle	1.1. Les différents niveaux de gestion des soins de santé publique ont amélioré leur capacité à analyser les informations opportunes et de qualité à des fins de prise de décision. 1.1.1. Nombre de systèmes d'information nationaux sur les maladies transmissibles ³⁴ ayant été renforcés. (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, 1.4.1.a) Niveau de référence (2022) : 1 Niveau cible (2025) : 3 Sources : PNUD et Ministère de la santé et des sports Fréquence de la collecte : annuelle 1.1.2. Nombre de centres de référence et de suivi en matière de VIH/sida renforcés qui améliorent leur capacité résolutive et de gestion et incluent des services différenciés. Niveau de référence (2022) : 0 Niveaux cibles (2025) : 10 (1 objectif national et 9 au niveau des départements) Sources : PNUD et Ministère de la santé et des sports Fréquence de la collecte : annuelle 1.1.3. Nombre d'organisations de la société civile touchées par le VIH, la tuberculose et le paludisme et vulnérables à ces maladies ayant été renforcées afin d'améliorer leur	Ministère de la planification du développement Ministère de la justice et de la transparence institutionnelle Ministère de la santé et des sports Ministère des affaires étrangères Ministère des cultures, de la décolonisation et de la dépatiarcalisation Ministère du travail et de la sécurité sociale Unité d'analyse de la politique économique et sociale Autorité de surveillance du système financier Service plurinational des femmes et de la dépatiarcalisation Laboratoires de santé de l'Institut national	Ressources ordinaires 657 Autres ressources 21 900,101

³³ Plan du développement économique et social.

³⁴ VIH, tuberculose et paludisme.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
		capacité à gérer la demande de services de santé de qualité à différents niveaux de gestion. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2025) : 6 Sources : PNUD et Ministère de la santé et des sports Fréquence de la collecte : annuelle	Autorités infranationales ³⁷ Organismes des Nations Unies	
		1.2. Les personnes et les institutions disposent des compétences et des conditions nécessaires à la transformation numérique. 1.2.1. Nombre de propositions ³⁵ fondées sur des données factuelles qui favorisent l'accès (ventilé par sexe) aux outils numériques et leur utilisation au sein des autorités infranationales prioritaires. Niveau de référence (2022) : 1 Niveau cible (2027) : 7 Source : PNUD Fréquence de la collecte : annuelle	Fonds mondial Unitaid Fiotec/Fiocruz Agence suédoise de coopération internationale au développement Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement (AECID) Milieu universitaire ³⁸ Réseau du Pacte mondial en Bolivie	
		1.2.2. Pourcentage d'utilisateurs ³⁶ des services publics et financiers (par sexe et par âge) maniant des outils numériques. (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, 6.1.1.b) Niveau de référence (2022) : à déterminer Niveau cible (2027) : 25 % Source : PNUD Fréquence de la collecte : annuelle		
		1.3. Accès à de meilleures possibilités grâce à la mise en œuvre de programmes sociaux et de systèmes d'aide aux soins fondés sur l'égalité des genres. 1.3.1. Nombre d'outils méthodologiques fondés sur des données factuelles permettant de concevoir des programmes sociaux et des programmes de soins validés. Niveau de référence (2022) : 1		

³⁵ Les propositions en question s'articulent autour des domaines suivants : infrastructures, gestion publique, réglementation, financement, inclusion et personnes (programmes sociaux, services de soins de santé et interventions dans les situations de crise).

³⁶ Voir note de bas de page 36.

³⁷ Associations départementales, municipales et locales.

³⁸ Universités et centres de recherches et d'études.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
		Niveau cible (2027) : 3 Sources : PNUD, Ministère de la planification du développement et autorités infranationales Fréquence de la collecte : annuelle 1.3.2. Nombre de politiques publiques du système de soins élaborées avec des parties prenantes stratégiques. (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, 6.1.2) Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2027) : 3 Sources : PNUD, Ministère de la justice et de la transparence institutionnelle et autorités administratives Fréquence de la collecte : annuelle		
Priorité du pays : Plan du développement économique et social, axes n° 1 et 2. Industrialisation avec remplacement des importations ; 3 ; 9. Intégration, relations internationales et souveraineté.				
Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD (Indicateur 2.1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) : Les acteurs de l'économie plurielle (l'accent étant mis sur ceux qui composent les systèmes alimentaires et autres secteurs productifs) augmentent leur production et leur participation aux marchés de manière durable et souveraine.				
Réalisations correspondantes du plan stratégique : 2. Personne n'est laissé de côté ; 3. Renforcement de la résilience.				
2.1. Nombre de micro, petites, moyennes et grandes entreprises (dirigées par des hommes et des femmes) et d'artisans (hommes et femmes) qui augmentent leur participation au marché national ³⁹ . Niveau de référence (2020) : 946 Niveau cible (2025) : 1 450	Sources : Ministère de la planification du développement, Unité d'analyse de la politique économique et sociale, et Institut national de la statistique Fréquence de la collecte : annuelle	2.1. Les micro, petites, moyennes et grandes entreprises améliorent leur capacité à augmenter les revenus, la productivité, la diversification, l'accès aux marchés, la transformation numérique et/ou la qualité des emplois. 2.1.1. Nombre de micro, petites et moyennes entreprises, l'accent étant mis sur celles dirigées par des femmes, des personnes autochtones, des jeunes et des migrants (par sexe et par âge), qui adoptent des instruments permettant de générer des revenus durables et une capacité d'intervention soutenue. Niveau de référence (2022) : 250 Niveau cible (2027) : 1 000 Sources : PNUD, Banque de développement productif, autorités infranationales et associations commerciales Fréquence de la collecte : annuelle 2.1.2. Montant du financement sous forme d'investissements à impact social et environnemental, provenant de sources publiques et privées, mobilisé afin de renforcer les chaînes de	Ministère de la planification du développement Ministère du développement productif et de l'économie plurielle Ministère de l'environnement et de l'eau Ministère du travail et de la sécurité sociale Ministère de l'économie et des finances publiques Ministère des affaires étrangères Autorités infranationales Autorité plurinationale de la Terre nourricière	Ressources ordinaires 800 Autres ressources 11 164,599

³⁹ Plan du développement économique et social.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
		valeur durables et résilientes. (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, E.3.1)	Autorité de surveillance du système financier	
		Niveau de référence (2022) : 1 million de dollars	Organismes des Nations Unies	
		Niveau cible (2027) : 500 millions de dollars	Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	
		Sources : PNUD, Autorité de surveillance du système financier et Banque de développement productif	Fonds vert pour le climat	
		Fréquence de la collecte : annuelle	Mécanisme associé aux mesures d'atténuation appropriées au niveau national	
		2.1.3. Nombre de rapports financiers et non financiers sur les contributions des micro, petites, moyennes et grandes entreprises au développement durable.	Fonds pour l'adaptation	
		Niveau de référence (2022) : 0	Société andine de développement (SAD)	
		Niveau cible (2027) : 10	Agence suédoise de coopération internationale au développement	
		Sources : PNUD et institutions financières et non-financières	AECID	
		Fréquence de la collecte : annuelle	Banque de développement productif	
		2.2. Les acteurs socio-économiques des systèmes alimentaires ont amélioré leurs connaissances afin d'évoluer vers des pratiques et des mécanismes plus durables, le respect de la biodiversité, la gestion intégrée des ressources naturelles et la résilience face aux changements climatiques.	Milieu universitaire	
		2.2.1. Pourcentage de la superficie totale liée à la production agroalimentaire gérée selon des pratiques durables.	Réseau du Pacte mondial en Bolivie	
		Niveau de référence (2022) : 0	Fondations et ONG	
		Niveau cible (2027) : 20 %	Secteur privé	
		Sources : PNUD et Ministère de l'environnement et de l'eau		
		Fréquence de la collecte : annuelle		
		2.2.2. Nombre d'unités de production à petite échelle ⁴⁰ (dirigées par des hommes et des femmes) qui adoptent des pratiques et des mécanismes visant à accroître leur capacité de réaction et d'adaptation aux changements climatiques.		
		Niveau de référence (2022) : 50		
		Niveau cible (2027) : 80		
		Sources : PNUD, Ministère de l'environnement et de l'eau et autorités infranationales		

⁴⁰ Unités familiales et communautaires.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
		Fréquence de la collecte : annuelle 2.3. Les femmes, les jeunes et les populations autochtones, ainsi que les personnes en situation de vulnérabilité, renforcent leur capacité à exercer leurs droits en tant qu'agents économiques essentiels en vue d'un développement inclusif et de responsabilités diversifiées dans l'économie des services à la personne. 2.3.1. Nombre de politiques et d'instruments fondés sur des données factuelles conçus, validés et/ou financés afin de favoriser l'égalité des genres et des générations dans les domaines économique, financier et du travail. (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, E.3.2) Niveau de référence : 2 Niveau cible : 5 Sources : PNUD, Ministère de la justice et de la transparence institutionnelle et autorités infranationales Fréquence de la collecte : annuelle 2.3.2. Nombre d'unités de production (dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes autochtones) dans les systèmes alimentaires et les secteurs productifs stratégiques ayant accès à des services financiers et numériques. Niveau de référence (2022) : 50 Niveau cible (2027) : 80 Sources : PNUD, Ministère de l'environnement et de l'eau et autorités infranationales Fréquence de la collecte : annuelle		
Priorité du pays : Plan du développement économique et social, axes n° 2, 3 et 4. Renforcement du processus d'industrialisation des ressources naturelles ; 8. Environnement durable et équilibré ; 9. Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD (Indicateur 2.3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) : Les organismes publics, les organisations sociales, en particulier les nations et les peuples autochtones ruraux et les communautés d'ascendance africaine, gèrent le territoire, les ressources naturelles, l'environnement, les risques de catastrophe et la transition énergétique à l'aide de mécanismes de gouvernance inclusifs, multisectoriels et couvrant plusieurs niveaux. Réalisations correspondantes du plan stratégique : 1. Transformation structurelle ; 3. Renforcement de la résilience.				
3.1. Nombre d'activités d'atténuation, d'adaptation et de suivi mettant l'accent sur les disparités fondées sur le genre et visant à lutter	Sources : Ministère des affaires étrangères, Ministère de la planification du développement et Ministère	3.1. Les autorités gouvernementales de l'État plurinational et les acteurs sociaux renforcent leur capacité à mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national et le modèle du « bien vivre » en harmonie avec la Terre nourricière.	Ministère de la planification du développement Ministère de l'environnement et de l'eau	Ressources ordinaires 750 Autres ressources 37 434,397

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
contre les changements climatiques au moyen d'interventions suivies d'effets réels, en harmonie et en équilibre avec la Terre nourricière. Niveau de référence (2020) : 6 Niveau cible (2025) : 13	de l'environnement et de l'eau Fréquence de la collecte : annuelle	3.1.1. Nombre de municipalités vulnérables aux changements climatiques disposant de capacités techniques en matière de développement qui tiennent compte des questions de genre, de planification intégrale, de réduction de risques multiples, d'adaptation aux changements climatiques, de préparation au relèvement et d'évaluation des dommages et des pertes ⁴¹ . Niveau de référence (2021) : 20 Niveau cible (2027) : 25 municipalités Sources : PNUD, autorités infranationales et Autorité plurinationale de la Terre nourricière Fréquence de la collecte : annuelle 3.1.2. Nombre d'acteurs sociaux ⁴² (par sexe et par âge) et de populations prioritaires bénéficiant de mesures d'incitation en matière de conservation des zones forestières qui mettent en œuvre des pratiques durables ⁴³ . (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, 4.1.1) Niveau de référence (2022) : 3 Niveau cible (2027) : 18 Sources : PNUD et Ministère de l'environnement et de l'eau Fréquence de la collecte : annuelle 3.1.3. Superficie (en hectares) des zones forestières faisant l'objet de mesures d'incitation à la conservation et dont la gestion repose sur des pratiques durables. Niveau de référence (2022) : 45 880 Niveau cible (2027) : 61 145 Sources : PNUD et Ministère de l'environnement et de l'eau Fréquence de la collecte : annuelle	Ministère de l'économie et des finances publiques Ministère des affaires étrangères Ministère de la défense nationale Autorités infranationales Autorité plurinationale de la Terre nourricière Autorité de surveillance du système financier Organismes des Nations Unies FEM FVC Mécanisme associé aux mesures d'atténuation appropriées au niveau national Fonds pour l'adaptation SAD Agence suédoise de coopération internationale au développement AECID Banque de développement productif Milieu universitaire Réseau du Pacte mondial en Bolivie Fondations et organisations non gouvernementales (ONG) Secteur privé	

⁴¹ Plan du développement économique et social.

⁴² Transition énergétique.

⁴³ Populations autochtones, avec l'appui du programme VNU.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
Priorité du pays : Plan du développement économique et social, axes n° 1, 7, 9 et 10. Décolonisation des cultures et dépatricarisation				
Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD (Indicateur 3.3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) : L'État et la société renforcent la cohésion sociale, l'interculturalisme, la dépatricarisation et la transformation constructive et pacifique des conflits, et promeuvent des sociétés exemptes de racisme et de toute forme de discrimination.				
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Personne n'est laissé de côté.				
4.1. Nombre de rapports annuels sur le suivi et les résultats de l'efficacité de la gouvernance et de la sensibilisation aux questions de genre dans l'exercice des compétences en matière d'autonomie ⁴⁴ . Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 5	Sources : Ministère des affaires étrangères, Ministère de la justice et de la transparence institutionnelle, Ministère de la planification du développement et Institut national de la statistique Fréquence de la collecte : annuelle	4.1. Les acteurs institutionnels, publics, privés et sociaux disposent des capacités nécessaires pour mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance favorisant une coordination et une articulation à plusieurs niveaux, et une gestion inclusive des politiques publiques. 4.1.1. Nombre d'accords portant sur la mise en œuvre de systèmes de soins de santé multidimensionnels et résilients intégrés dans la planification des gouvernements locaux (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, 6.1.2) Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2027) : 6 Source : autorités infranationales sélectionnées Fréquence de la collecte : annuelle 4.1.2. Nombre de plateformes infranationales qui concluent des accords de politique publique afin de réduire les vulnérabilités et les inégalités liées aux services publics, au genre et à d'autres domaines sensibles. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2027) : 6 Source : autorités infranationales sélectionnées Fréquence de la collecte : annuelle 4.2. L'État bolivien renforce son cadre institutionnel pour garantir l'exercice des droits, l'administration de la justice, la transparence et la responsabilité. 4.2.1 Une stratégie tenant compte des questions de genre et visant à réformer le système d'enregistrement des biens fonciers est mise au point et validée par des plateformes rassemblant de multiples acteurs et couvrant plusieurs niveaux. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2027) : 1	Ministère de la planification du développement Ministère des affaires étrangères Ministère de la justice et de la transparence institutionnelle Ministère du gouvernement Ministère de l'environnement et de l'eau Ministère de l'économie et des finances publiques Cabinet du vice-président Assemblée législative plurinationale Autorités infranationales Organismes des Nations Unies Agence suédoise de coopération internationale au développement AECID Commission européenne Milieu universitaire Cour suprême et tribunaux électoraux départementaux	Ressources ordinaires 750 Autres ressources 7 961,860

⁴⁴ Plan du développement économique et social.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
		Sources : PNUD et Ministère de la santé et des sports Fréquence de la collecte : annuelle 4.2.2. Nombre d'accords coordonnés entre le Tribunal électoral suprême et l'Assemblée législative plurinationale visant à réformer le système électoral (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, 2.4.1.b) Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2027) : 2 Sources : PNUD, Tribunal électoral suprême et Assemblée législative plurinationale Fréquence de la collecte : annuelle 4.3. La société et l'État réduisent les niveaux de polarisation et de méfiance, en favorisant le dialogue, la cohésion sociale et un climat pacifique, avec la participation des populations vulnérables. 4.3.1 Nombre de plateformes de gouvernance permettant de conclure des accords sur la cohésion sociale, la relance économique et la fonction environnementale (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, 2.1.3.b) Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 Sources : Ministère des affaires étrangères et autorités administratives sélectionnées Fréquence de la collecte : annuelle 4.3.2. Nombre de plateformes rassemblant de multiples acteurs et couvrant plusieurs niveaux conçues à des fins de suivi, de notification et de vérification dans des secteurs sélectionnés de la contribution déterminée au niveau national, dans le cadre d'une approche territoriale et tenant compte des questions de genre. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 2 Sources : PNUD, Ministère de l'environnement et de l'eau et Ministère de la planification du développement Fréquence de la collecte : annuelle		